

BARÈME D'HONORAIRES

En date du 1er septembre 2021



TRANSACTION⁽¹⁾

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC ⁽²⁾
Mandat exclusif	3% avec un minimum de 7 000€
Mandat simple	4% avec un minimum de 7 000€
Terrains	10% dans la limite de 10 000€
Locaux commerciaux ou d'activités	Sur devis

LOCATION⁽³⁾

PRESTATIONS	HONORAIRES TTC ⁽²⁾
Réalisation des visites Constitution du dossier locataire Rédaction du bail	8€ / m²
État des lieux	3€ / m²

(1) Honoraires à la charge du vendeur

(2) Honoraires TVA incluse au taux de 20%

(3) Honoraires de location tenant compte du plafonnement des honoraires prévu par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014